

LE CIRCULAIRE

#2

Mai 2024

Le mag' du SYDED Haute-Vienne, votre service public à l'heure de l'économie circulaire

Restes alimentaires, épluchures, végétaux : comment les valoriser ?

Nos biodéchets, des ressources

Dossier p. 8

p. 4

LES ACTUS

L'actualité de votre syndicat
et de ses partenaires.

p. 14

FOCUS

Caractérisation : nos poubelles
à la loupe.

p. 16

PORTRAIT : Frédéric, valoriste en déchèterie

Découvrez un métier en
constante évolution.

C'est ce qu'on appelle
un **beau geste.**



Les biodéchets
sont déposés
au compost.

Retrouvez les bons gestes sur syded87.org



Campagne de communication réalisée en 2023 par le SYDED pour sensibiliser aux bons gestes de tri

EDITO

Alain Auzeméry
Président du SYDED



Le 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des biodéchets est devenu effectif. Cette mesure, impactante pour les collectivités comme pour les usagers, permet de faire un pas supplémentaire vers une gestion plus vertueuse d'une partie significative de nos déchets.

Le SYDED n'a cependant pas attendu l'arrivée de la mesure pour mettre en place des actions concrètes, face aux enjeux financiers et environnementaux toujours plus importants. Engagé depuis plusieurs années déjà, le syndicat œuvre pour la diminution des déchets alimentaires au sein même des foyers, qu'ils soient en résidence individuelle ou collective. Les végétaux font également l'objet de nombreux dispositifs portés par la structure, afin d'en diminuer la proportion en déchèterie.

Par ces actions, le SYDED continue de mener à bien sa mission de sensibilisation et d'accompagnement des usagers vers une diminution de nos déchets et un changement de regard, pour que nous prenions collectivement conscience que nos déchets, plus que jamais, sont de véritables ressources !

**Vous avez apprécié (ou non) ce magazine ?
Dites-nous en plus !**



**Le Circulaire. Le mag' du SYDED Haute-Vienne,
votre service public à l'heure de l'économie
circulaire**



SYDED87 - ZA du Prouet - 59 rue de la Filature - 87350 PANAZOL, Président : Alain AUZEMÉRY
Directeur de la publication : Alain AUZEMÉRY | Responsable de la rédaction : Emmanuel LATHIÈRE
Conception : Service communication SYDED87 // Illustrations : Service communication SYDED87 / Adobe Stock
Impression : SIMAN - 26-28 rue Newton - ZI du brézet / CS 10101 - 63017 Clermont-Ferrand cedex 2
Date de parution : Mai 2024 | Dépôt légal : Mai 2024 - ISSN 2108 - 274x.
Tirage : 93 442 exemplaires

Ce document a été réalisé avec des encres végétales sur papier recyclé et PEFC, dans le respect des normes environnementales par un imprimeur labellisé Imprim'Vert.

4

Les actus



6

En route vers
l'économie
circulaire !



8

DOSSIER
Nos biodéchets,
des ressources



14

FOCUS
Nos poubelles
à la loupe



16

PORTRAIT
Frédéric, valoriste
en déchèterie



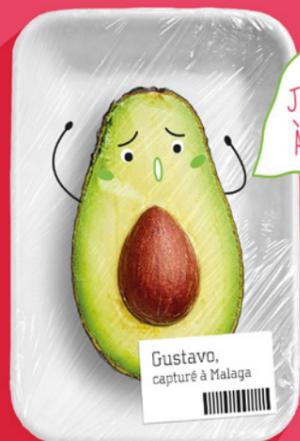
Le SYDED s'engage contre les plastiques à usage unique et le suremballage !

Face à l'urgence environnementale, il est impératif de réduire la quantité de déchets à la source.

La production de plastique ne cesse d'augmenter, avec des conséquences désastreuses pour la planète.

Le SYDED et son comité syndical, s'associe au SMICVAL, syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets du Libournais en Haute-Gironde, pour porter le plus largement possible le Manifeste contre les plastiques à usage

unique et le suremballage. Le SYDED invite tous les citoyens, collectivités, entreprises et administrations à signer et partager ce manifeste pour faire pression sur les industriels et les pouvoirs publics. Agissons ensemble pour une planète plus propre et plus durable !



Chaque année, 90 millions d'avocats subissent le triste sort de Gustavo. Cette absurdité doit cesser !

SORTEZ-MOI DE LÀ !

EXIGEZ MOINS D'EMBALLAGES PLASTIQUES.

Signez la pétition sur www.change.org



Signez la pétition !

EN BREF

«Cliiink®» : Triez, vous êtes récompensés !

À compter de juillet 2024, grâce à l'application mobile gratuite « Cliiink » ou une carte sans contact demandée auprès du SYDED, les habitants du territoire de la Communauté de communes Pays de Nexon Monts de Châlus seront récompensés pour leur geste de tri des emballages plastiques et métalliques. Par un dispositif innovant de consigne, chaque dépôt de bouteilles, canettes, boîtes, ... dans les conteneurs jaunes du SYDED rapporteront à l'usager des points transformés en bons d'achat ou offres promotionnelles valables, sans minimum d'achat, chez des commerçants de proximité.

en partenariat avec



Pour une nouvelle Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

Depuis 2020, Evolis 23, Limoges Métropole et le SYDED se sont associés pour créer une Entente Intercommunale visant à renforcer la coopération et la cohésion entre les territoires de Haute-Vienne et de Creuse en matière de traitement des déchets. C'est dans ce cadre qu'a été décidé la création d'une nouvelle UVE en remplacement de l'actuelle Centrale énergie déchets de Limoges Métropole (communément appelée incinérateur), sur la même parcelle située à Limoges. Prévue à l'horizon 2028-2029, la future UVE permettra le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles du territoire et assurera une production d'énergie servant à alimenter de nouveaux réseaux de chaleur.



Opération propreté pour les conteneurs de tri

Chaque année, une opération de lavage et de désinfection des écopoints du SYDED est réalisée en complément de leur entretien courant.

Le lavage intérieur des installations est assuré par la société spécialisée ANCO, tandis que le lavage extérieur est réalisé par nos soins en partenariat avec l'association ALEAS, structure pour le retour à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion professionnelle.

Cette intervention conjointe permet de garantir un nettoyage complet des écopoints. Elle complète le travail effectué par les agents communaux pour préserver la propreté des sites, en éliminant déchets et détritux autour des conteneurs.

Pour rappel, les dépôts sauvages peuvent être sanctionnés d'une amende pouvant aller de 1500€ à 75 000€.

Encore plus de valorisation pour les produits et matériaux de construction



À compter du 1^{er} juillet, les déchèteries du SYDED proposeront de nouvelles filières permettant aux habitants de déposer tous leurs déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment, notamment à base de bois, de plâtre ainsi que les menuiseries vitrées. Ce déploiement vise à faciliter le processus de recyclage et de traitement des

déchets de construction tout en encourageant une gestion plus durable des ressources naturelles. Pour les objets en bon état, la priorité reste bien entendu le réemploi et la réparation grâce au développement de partenariats locaux avec les recycleries du territoire.

Toute notre actualité sur www.syded87.org ou sur les réseaux



LE CHIFFRE

954 kg

de jouets collectés

C'est le chiffre impressionnant de la dernière collecte de jouets organisée par le service Animation du SYDED ! **21 classes participantes, soit 557 élèves**, ont été récompensées par un spectacle, qui aura lieu le 11 juin à la Mégisserie (Saint-Junien). Les jouets ont été redistribués à l'ensemble des recycleries et associations de réemploi du territoire.

Bien joué les enfants !



En route vers L'ECONOMIE CIRCULAIRE !

Le SYDED, désormais engagé pour un territoire d'économie circulaire, a entamé une sensibilisation par l'action d'élus référents au sein des communes, via deux ateliers collaboratifs et immersifs, visant à mieux comprendre et appréhender les enjeux liés aux déchets.

Un jeu pour comprendre...

Comprendre le mécanisme de la gestion des déchets sur notre territoire tout en offrant une expérience ludique et instructive, tel a été l'objectif des animations dédiées au parcours de nos déchets.

Depuis novembre 2023, trois sessions décentralisées ont été organisées avec les élus référents.

Ces ateliers ont permis aux participants d'échanger, de mieux appréhender le parcours des déchets, leur gestion financière et logistique et de découvrir les solutions alternatives à adopter.

Élu référent, porte-parole de l'économie circulaire

À l'appel du SYDED, chaque commune a désigné un élu référent, destiné à faciliter le lien et les échanges avec les habitants autour des questions d'économie circulaire et de gestion des déchets.

En tant qu'élue référente, ces deux ateliers m'ont apporté **plus de connaissances qui me permettront de mieux répondre aux questions posées par les habitants de ma commune.**

C'était particulièrement intéressant de pouvoir échanger avec les élus référents des autres communes afin de comparer nos expériences.

Cette initiative est une excellente idée pour comprendre de manière ludique et pédagogique les enjeux du tri et de l'avenir de nos déchets.

Jessica ROPER
Élue référente de la commune de Château-Chervix



... une fresque pour sensibiliser à l'économie circulaire

Animées par des agents du SYDED spécialement formés, des fresques de l'économie circulaire ont lieu depuis mars 2023. Ces ateliers ludiques et collaboratifs visent à sensibiliser les participants aux principes et aux avantages de l'économie circulaire. **L'objectif est de pointer du doigt la surconsommation et le gaspillage de ressources** induits par le modèle économique actuel, entraînant entre autres la surproduction de déchets.

En parallèle, les participants explorent les opportunités offertes par l'économie circulaire. De la réutilisation des ressources à la réparation, en passant par l'écoconception et l'achat responsable, chaque alternative est abordée.

Ces ateliers, à l'initiative du SYDED, auxquels ont déjà participé une soixantaine d'élus, ouvrent de nouvelles perspectives et renforcent l'engagement en faveur d'un avenir plus durable et plus responsable pour tous.



FAIRE ENSEMBLE

L'Outil en Main et le SYDED : un partenariat mutuellement bénéfique

Pour certaines associations, l'économie circulaire n'est pas forcément vue comme un objectif à atteindre, mais comme un moyen de pallier des difficultés, notamment économiques. Elle n'en est pas moins apporteuse de solutions concrètes, comme le montre l'exemple de l'Outil en Main en Limousin.

À Saint-Junien, une collecte d'ordinateurs portables a lieu en déchèterie en vue de leur réparation par l'association dans le cadre de ses programmes éducatifs destinés aux jeunes générations. **Ainsi, chaque enfant repartira avec son ordinateur issu du réemploi et réparé.**

Parallèlement, à Bellac, l'Outil en Main travaille avec le SYDED pour accéder aux rebuts ou aux chutes de matériaux issus des entreprises du secteur de la construction. **Cette action vise à promouvoir une gestion plus vertueuse des déchets, en favorisant l'économie circulaire par la réutilisation de matériaux, tout en renforçant les liens entre les acteurs locaux.**



Il faut reconnaître que la culture du réemploi n'est pas un réflexe inné au sein de nos associations. La démarche tient davantage à une préoccupation économique, **notre vocation étant de faire découvrir les métiers manuels à des jeunes, via des séances pratiques d'initiation. Cela requiert de pouvoir disposer de matériaux et d'équipements au coût le plus supportable pour nos associations.**

La solution de la récupération est alors intéressante. Pour ma part, si elle ne m'avait pas été proposée, je n'aurais jamais pu imaginer une telle possibilité via les déchèteries. À noter que je viens d'être sollicité, en vue d'une démarche similaire par un syndicat de l'agglomération Bayonnaise.

Serge LLEHI
Président de LOEM de Bellac
Délégué Territorial Limousin LOEM
France

Le SYDED, territoire de synergies

En matière d'économie circulaire, une des missions du SYDED est de favoriser les synergies industrielles et territoriales entre entreprises, associations et collectivités en se basant sur un principe simple : **les déchets de l'un peuvent devenir les ressources de l'autre.**

Cette coopération vise à optimiser l'utilisation des ressources, réduire les déchets, préserver l'environnement et maîtriser les coûts pour les entreprises. Le SYDED, en partenariat avec les collectivités locales et les chambres consulaires, a pour volonté de faciliter ces synergies en proposant des solutions respectueuses de l'environnement concernant la gestion des déchets.

►► Une question ? Un projet ?
Contactez le SYDED
contact@syded87.org

DOSSIER

Nos biodéchets, des ressources

Qu'ils proviennent de la cuisine ou du jardin, les biodéchets représentent une part importante de la production de déchets ménagers en France. Leur traitement a un impact financier et environnemental conséquent, qui peut être facilement évité par des gestes simples et peu (voire pas) coûteux. Afin d'accompagner au mieux une transition vers de nouveaux gestes, ce dossier explique les tenants et les aboutissants de la gestion de nos biodéchets et les alternatives existantes pour en faire de véritables ressources.



Le SYDED répond présent pour le tri à la source des biodéchets

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des biodéchets est généralisé sur l'ensemble du territoire national.

Les collectivités locales en charge des déchets doivent désormais proposer à leurs administrés des solutions leur permettant de trier chez eux leurs biodéchets.

C'est l'aboutissement d'un agenda législatif remontant à la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) de 2020 et au règlement européen sur le gaspillage alimentaire.

L'objectif est clair : **limiter le gaspillage de ce qui, valorisé comme il se doit, peut devenir une véritable ressource.**

Actuellement, les biodéchets représentent plus de 40% du poids de nos ordures ménagères (voir notre focus p.14). Ils sont éliminés par incinération alors qu'ils sont constitués de plus de 80% d'eau.

À cela s'ajoute l'impact négatif du bilan carbone et la consommation de ressources et d'énergie pour leur transport et leur traitement.

40 %

c'est la part de biodéchets présents dans nos poubelles d'ordures ménagères en 2023 (chiffre SYDED)

Le SYDED, engagé depuis longtemps dans une démarche de prévention des déchets, propose des solutions adaptées aux différentes typologies d'habitats présents sur son territoire. Des composteurs individuels sont disponibles à l'achat à prix aidé auprès du syndicat, pour les usagers disposant d'un jardin.

L'habitat collectif est également pris en compte, puisque des composteurs peuvent être installés en pied d'immeubles, après signature d'une convention entre le SYDED et le bailleur. De même, le syndicat travaille régulièrement avec les communes afin d'installer des points de compostage collectif réservés aux habitants n'ayant pas de jardin.

C'est quoi, des biodéchets ?



Les biodéchets correspondent aux déchets organiques issus de ressources naturelles végétales ou animales.

Ils sont constitués principalement des **déchets de cuisine** (épluchures de légumes et autres restes alimentaires) et des **déchets verts du jardin ou végétaux** (tontes de pelouse, désherbage, feuilles mortes, fleurs fanées et résidus de fruits et légumes).

Les végétaux en déchèterie : oui, mais...

Nos jardins regorgent d'une multitude de végétaux valorisables de plusieurs manières, au lieu d'être simplement jetés et conduits en déchèterie. Quels sont les enjeux de leur bonne gestion, et pourquoi les valoriser à la maison ?

Actuellement, équipé d'une carte d'accès Recypart, chaque foyer est autorisé à déposer 10 m³ par an ou à réaliser 20 passages pour apporter ses végétaux en déchèterie du territoire SYDED.

Cependant, dans un souci de maîtrise globale des impacts financiers et environnementaux, le SYDED entrevoit la mise en place de mesures supplémentaires limitant l'apport de végétaux en déchèterie. Il préconise ainsi leur valorisation à domicile, via des pratiques écologiques et économiques à la portée de tous. Il suffit de choisir la méthode la plus adaptée à ses besoins (voir p.12).



À chaque saison, l'évacuation des déchets verts peut s'avérer fastidieuse. Réduire leur quantité produite, les utiliser sur place et les valoriser de manière appropriée contribue à la protection des sols et de l'environnement. De plus, ces pratiques réduisent l'empreinte carbone et les gaz à effet de serre générés par les déplacements en déchèterie.

Valoriser les végétaux chez soi permet une diminution des volumes à traiter, par conséquent une diminution de leurs coûts de gestion en déchèterie, liés à leur transport et à leur traitement.

28%

des apports en déchèteries sont des végétaux

11 700

tonnes de végétaux sont déposées par an en déchèterie

1,7M€

de coût de gestion des végétaux par an en déchèterie

presque
0€
de coût en gérant les végétaux à domicile !

RAPPEL

Comme pour les déchets ménagers, brûler des végétaux chez soi est **formellement interdit toute l'année**, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre. **Une contravention de 750 € peut être appliquée (article 131-13 du nouveau Code pénal).**

Brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules fines que 13 000 km parcourus par une voiture.

Des alternatives existent

Tontes, feuilles mortes, branchages, tailles de haie... de vraies ressources sont dans nos jardins ! Différentes pratiques existent pour valoriser cette matière chez soi. Avec de nombreux avantages à la clé : gain de temps et d'énergie, retour de la matière organique à la terre, réduction des arrosages, protection des végétaux et de la biodiversité...



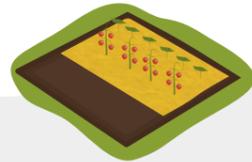
Retrouvez astuces, tutos et autres alternatives sur notre chaîne Youtube !



Le paillage

Il consiste à disposer une couche de matériaux organiques aux pieds des plantes du jardin ou du potager. **Couvrir le sol permet de limiter les arrosages et de diminuer le temps de désherbage.** Il protège les cultures contre les maladies et les ravageurs.

Avec quoi peut-on pailler ? la paille, les herbes sèches ou fraîches, les tontes de gazon, les feuilles mortes, les aiguilles de résineux, les broyats de branches, les restes de culture, les fougères...



La haie sèche

Il s'agit d'une **alternative écologique et esthétique**, simple à mettre en place permettant de valoriser les végétaux difficilement compostables. **Il suffit d'empiler branches, racines, rameaux, ronces, lierres, thuyas et autres bois morts les uns sur les autres, jusqu'à un mètre de hauteur** entre des piquets en bois ou en métal.

Elle servira de refuge aux oiseaux, insectes et petits mammifères tout en apportant une touche naturelle et sauvage à votre jardin. Elle agit également comme un brise-vent naturel.

Le broyage

Pratique simple et efficace pour diminuer le volume de vos végétaux, le broyage consiste à réduire en petits morceaux les résidus de vos tailles et bois morts. **Le broyat obtenu est utilisé comme paillage pour protéger et maintenir le sol humide, ou utilisé pour votre compost** en tant que matière brune.

Il permet également de structurer le compost et d'éviter le tassement des matières, ce qui assure une meilleure circulation de l'air.

Plusieurs types de broyeurs existent, à choisir en fonction de la quantité et du type de déchets à broyer.

Les tontes alternatives

La tonte différenciée

Elle vise à adapter la hauteur et la fréquence de tonte de zones de votre jardin. **Véritable gain de temps**, les espaces peu utilisés sont aménagés en prairie fleurie ou laissés en jachère, **favorisant la présence d'un écosystème indispensable au jardin.**

La tonte haute

Coupée à 8 cm au lieu de 3 ou 4 cm, **l'herbe sera plus résistante et sa pousse ralentie.** La biodiversité et la pollinisation sont ainsi

Le compostage

Ce processus naturel de transformation des biodéchets en amendement riche et nutritif pour le sol, **permet de réduire de 30% à 50% la quantité de déchets ménagers envoyés inutilement à l'incinération ou à l'enfouissement.** Il est possible de composter soit en tas, soit avec un composteur en bois ou en plastique. Le principe reste le même : **mélanger 50 à 70 % de matières "vertes"** (épluchures de fruits et légumes, marc de café, ...) **à 30 à 50 % de matières "brunes"** (branches, feuilles mortes, paille...), les laisser se décomposer, **brasser régulièrement** pour l'apport d'oxygène et surveiller l'humidité.



Que peut-on composter chez soi ?

Déchets de cuisine

Épluchures de fruits et légumes, restes de repas, sachets de thé, coquilles d'œufs, viande, poisson, marc de café, ...

Déchets de jardin

Feuilles mortes, tontes de gazon (en petite quantité), branches broyées, mauvaises herbes, copeaux de bois non traités, sciure, paille, foin...

Autres déchets de la maison

Fleurs fanées, plantes d'intérieur, mouchoirs, cartons, papiers, essuie-tout...

Le SYDED vous accompagne

- Formations gratuites au compostage et au jardinage au naturel d'1h30 (infos et dates p.18)
- Vente de composteurs à prix aidé (prise en charge à hauteur de 50% du coût)
- Aide à la location ou l'achat de broyeurs

Des conditions particulières peuvent s'appliquer selon le territoire où vous habitez. Contactez le SYDED pour plus d'informations.

►►► Retrouvez le détail des modalités et les formulaires de commandes sur syded87.org + d'infos : 05 55 12 62 32

Nos poubelles à la loupe

Une caractérisation des poubelles d'ordures ménagères a été réalisée en 2023. 49 échantillons ont été collectés sur l'ensemble du territoire du SYDED, pour une analyse précise du contenu de nos poubelles. Cette opération apporte des connaissances importantes, tant pour le renforcement des actions de prévention que pour l'évolution des filières de valorisation des déchets. En l'occurrence, elle permet de mettre en lumière les efforts déjà faits... et ceux qui restent à faire.



143 kg/hab/an

31%
de déchets compostables

18%
d'emballages, papiers, verre

18%
de gaspillage alimentaire

6%
de déchets devant aller en déchèterie

27%
de déchets non valorisables

C'est le poids moyen d'une poubelle sur le territoire en 2023*. En 2015, elle pesait 221 kg **soit une diminution de 35%**

73% peuvent encore être recyclés ou valorisés (tri, compostage...). On trouve également une part non négligeable de gaspillage alimentaire. Ce sont les 3/4 de la poubelle, en moyenne, qui ne devraient pas s'y trouver, dont notamment 40% de biodéchets...

En moyenne, **seulement 1/4 de ce que l'on trouve dans nos poubelles doit effectivement y être déposé** : petits objets plastiques et métalliques, produits d'hygiène, ...

Guide du tri
Une appli pour bien trier



*Pour information, la moyenne nationale est de 248 kg/habitant/an d'OMr (Ordures Ménagères Résiduelles) (Source Ademe 2019)

Idées reçues

Déconstruisons ensemble les idées reçues qui entourent votre service public de gestion des déchets.

" Le compostage attire les rats et les souris ! "

Quelques points à éclaircir

- Les rongeurs préfèrent les endroits secs et frais, à l'abri des prédateurs. Le compost, en revanche, est généralement humide et chaud, **ce qui ne les attire pas naturellement.**
- Si vous voyez des rats dans votre composteur, **c'est qu'ils étaient probablement déjà présents dans votre environnement.** Le compost a simplement pu les inciter à rester, car il leur offre une source de nourriture facile.
- **Il est possible de composter sans attirer les rongeurs.** En prenant quelques précautions simples, vous pouvez minimiser les risques et profiter d'un compostage sain et sans nuisible.

Nos conseils

Pour éloigner les rats et les souris de votre compost :

- **Évitez d'installer votre composteur dans un endroit isolé, ou le long d'un mur.** Cela empêchera les rongeurs d'avoir un accès abrité au composteur.
- **Évitez de laisser en surface les restes de viandes et de poissons.** Enfouissez-les plus profondément afin de limiter les odeurs pouvant attirer les rongeurs.
- **Broyez vos déchets organiques en petits morceaux.** Cela permettra une meilleure décomposition et réduira les odeurs qui pourraient attirer les rongeurs.
- **Assurez-vous que votre composteur est bien fermé.** Un couvercle hermétique est indispensable pour empêcher les rongeurs d'accéder au contenu. Un petit grillage aux mailles très fines au fond les dissuadera d'y entrer.
- **Aérez et retournez régulièrement votre compost.** Cela permet de maintenir une bonne température, de limiter les odeurs et de déranger les nuisibles.

Vous utilisez un composteur collectif ? Les consignes sont différentes ! La viande et le poisson n'y sont pas autorisés, car les volumes nécessitent une gestion plus complexe qu'en compostage individuel.

En conclusion, le compostage n'attire pas les rats et les souris s'il est bien géré. En suivant les conseils ci-dessus, vous pouvez composter sans crainte et profiter de tous les avantages de cette pratique écologique !

Le SYDED vous accompagne. Retrouvez nos conseils et nos fiches pratiques sur www.syded87.org





Frédéric, valoriste au SYDED

Acteur essentiel de l'économie circulaire, Frédéric exerce son métier d'agent valoriste à la déchèterie de Châlus avec passion, bienveillance et un sens relationnel indéniable. Trop souvent considérés comme de "simples gardiens", leurs missions sont multiples et dynamiques, contribuant de manière cruciale à une meilleure gestion des déchets.

Le SYDED gère 25 déchèteries. Ces lieux essentiels pour une bonne gestion des déchets connaissent une évolution et une modernisation permanentes. Les 40 valoristes, employés par le syndicat pour la bonne tenue de ces infrastructures, sont des acteurs de premier plan. Découvrez le quotidien de l'un d'eux, ses difficultés et le regard qu'il porte sur un métier appelé à se renouveler sans cesse.

Le métier de valoriste peut-il se présenter en deux mots ?

"Ça, je ne saurais pas le faire ! Notre mission première est de conseiller et informer les habitants sur les règles de tri, les filières de valorisation et les alternatives à l'enfouissement comme donner une seconde vie aux matériaux et aux objets plutôt que de les jeter. Mais aussi leur dire comment trier, les orienter vers les bonnes filières de tri en fonction de leurs besoins et de la nature de ce qu'ils apportent. Chaque déchet a une place ! Au quotidien, nous devons être attentifs, rectifier l'erreur involontaire mais aussi faire face à la malveillance.

Mais notre rôle ne s'arrête pas là ! Nous anticipons le remplissage des bennes pour prévoir leur rotation en temps opportun. Sans compter l'accueil téléphonique, la propreté des zones de dépôts, la fluidité du trafic, la tenue de registres, le suivi quotidien du passage des usagers, la mise à jour des informations affichées... Bref, la gestion efficace du site et de sa sécurité. Et tout ça avec le sourire !

Qu'est-ce que tu n'aurais pu imaginer de ce métier avant de devenir valoriste ?

Lors de ma prise de fonctions, en septembre 2022, ce qui m'a tout d'abord frappé est l'ampleur du flux de déchets qui transitent ! En tant qu'utilisateur, on ne se rend pas toujours compte de la diversité des matériaux et des objets qui y sont amenés, et surtout le rythme effréné de ces apports ! À Châlus, 2 bennes d'encombrants (soit 30 m³) se remplissent chaque semaine en hiver et presque 1 par jour en été ! La quantité de déchets que nous produisons interpelle ! Cela implique, pour nous, valoristes, une mise à niveau constante et indispensable de nos connaissances sur la typologie des déchets et leur prise en charge. Nos déchèteries comptent pour la plupart 27 filières de recyclage ! Il y a aussi un cadre réglementaire relatif à la gestion des déchets à respecter.

« Il est crucial aujourd'hui de changer notre rapport aux déchets et de dépasser la simple logique de l'élimination. »

Il y a aussi cette culture de l'élimination rapide des déchets, où l'objectif premier semble être de s'en débarrasser le plus vite possible, sans se questionner sur leur potentiel de réutilisation. Il est crucial aujourd'hui de changer notre rapport aux déchets et de dépasser la simple logique de l'élimination.

Et comment vois-tu la déchèterie aujourd'hui ?

Ce n'est pas qu'un simple lieu où l'on jette ses déchets, mais un véritable espace social. Les valoristes ont souvent bien plus qu'un rôle de conseil, nous devons faire face à des « instants de vie », les bons comme les mauvais ! Par exemple, nous apportons, de façon régulière, notre écoute auprès des personnes endeuillées devant se séparer d'objets riches en souvenirs. Ce métier demande une remise en question permanente, que ce soit en termes de connaissances, compétences mais aussi dans les rapports humains.

Quelles principales qualités demande ce métier ?

Il faut être capable de gérer des situations complexes et émotionnellement chargées sans avoir le temps de s'y préparer. Cela peut être stressant et exigeant. Il est important de rester calme et professionnel en toutes circonstances. Certains usagers pensent que le service que vous offrez est un dû. Cela peut les rendre intransigeants. Le plus difficile, c'est de gérer les incivilités. Dépôts sauvages au portail de la déchèterie, effractions récurrentes des locaux, situations conflictuelles, c'est ce qui terni notre quotidien !

Nous avons cette appréhension de trouver quelqu'un dans les locaux le matin, la peur de l'agression est réelle. Il y a un risque psychologique mais aussi physique. Certains usagers peuvent être irrespectueux et nous insultent facilement. Ma meilleure réponse en toute circonstance est l'humour, qui permet de désamorcer les tensions et de créer un climat plus léger. Il faut créer une complicité. Je suis Châlusien depuis 35 ans, j'ai donc cette chance de connaître une majorité des personnes du territoire. C'est toujours avec plaisir et dans la bonne humeur que nous accueillons les habitants.

« Certains usagers peuvent être irrespectueux et nous insultent facilement. Ma meilleure réponse en toute circonstance est l'humour »

La force de ton métier ?

À la fin de ma journée, ma satisfaction est de me dire que j'ai pu éviter l'enfouissement d'un grand nombre d'objets et participé, à mon échelle, à la réduction des déchets. Le fait de travailler dans un secteur utile et porteur de sens est une vraie source de motivation quotidienne ! "



INITIATIVE CIRCULAIRE

Végétaux : un projet pilote innovant à Châlus

Accompagné par les services Prévention et Animation du SYDED et le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin, Frédéric participe activement à un projet au sein de la déchèterie de Châlus pour la gestion des végétaux. Création d'un jardin en lasagne, d'une haie sèche, tonte raisonnée sont autant d'initiatives menées au

sein même du site. Une véritable démarche pédagogique qui permet de responsabiliser et d'encourager un plus grand nombre à adopter des pratiques plus durables. Le projet a déjà porté ses fruits puisque Frédéric a pu récolter les premiers potimarrons du jardin en lasagne !

MÉMO

L'agenda

FORMATIONS GRATUITES «COMPOSTAGE & JARDINAGE AU NATUREL»*

Pendant 1h30, apprenez tout ce qu'il faut savoir sur le compostage et le jardinage au naturel, et repartez avec un composteur offert.
(Places limitées & distribution dans la limite des stocks disponibles)

- **Saint-Léonard de Noblat :**
Samedi 1^{er} juin
- **Saint-Junien :**
Samedi 22 juin
- **Saint-Yrieix**
Saint-Germain-les-Belles :
Samedi 20 juillet
- **Razès et Champsac :**
Samedi 14 septembre
- **Neuvic Entier :**
Samedi 5 octobre
- **Rochechouart :**
Samedi 12 octobre
- **Aixe-sur-Vienne :**
Samedi 9 novembre

Infos & inscriptions :
Service Prévention
05 55 12 62 32
compostage@syded87.org



* des conditions particulières peuvent s'appliquer selon le territoire où vous habitez. Contactez le SYDED pour plus d'informations.

VISITES DU CENTRE DE RECYCLAGE DE LIMOGES MÉTROPOLE

Nos éco-animateurs vous emmènent à Beaune-les-Mines, pour découvrir le fonctionnement d'une structure incontournable en matière de tri des déchets.

- Mercredi 12 juin de 14h30 à 16h30

TABLES RONDES SUR LE TRI ET LE ZÉRO DÉCHET

Venez échanger autour du tri des déchets et participer à un atelier zéro déchet en partenariat avec l'association Zero Waste 87.

(sur inscription, 20 personnes max.)

- **Saint-Yrieix :**
Samedi 22 juin de 10h à 12h*
Espace Ferraud - Salle 3

Infos & inscriptions :
05 55 12 60 11
contact@syded87.org

L'info des déchèteries



RAPPEL DES FERMETURES EXCEPTIONNELLES EN 2024

Jours fériés :

- Jeudi 15 août 2024
- Vendredi 1^{er} novembre 2024
- Lundi 11 novembre 2024
- Mercredi 25 décembre 2024

Formation des agents :

- Mercredi 20 novembre 2024

CHANGEMENT D'HORAIRES ET DE JOURS D'OUVERTURE POUR 4 DÉCHÈTERIES DEPUIS LE 2 MAI 2024

Châteauneuf-la-Forêt :

Mar. : 14h-17h15
Jeu., Ven. et Sam. : 9h-12h / 14h-17h15

Eymoutiers :

Lun., Ven. et Sam. : 9h-12h / 14h-17h15
Mer. : 14h-17h15

Nouic :

Mar., Ven. et Sam. : 9h-12h / 14h-17h15
Jeu. : 14h-17h15

Saint-Bonnet de Bellac :

Lun., Ven. et Sam. : 9h-12h / 14h-17h15
Mer. : 14h-17h15

ECO ORGANISME

Corepile est l'éco-organisme agréé chargé de collecter et recycler les piles et batteries que vous déposez dans les points de collecte.



COLLECTER, C'EST FACILE

Toutes les piles et batteries usagées se recyclent, y compris les piles rechargeables et les batteries de vélos électriques.

Où les déposer ?

Piles et batteries :

- Magasins revendeurs de piles et batteries
 - Déchèteries
- Retrouvez la liste des points de collecte sur jerecyclemespiles.com

Batteries de vélos électriques :

- Chez votre revendeur. Ces batteries sont très puissantes et nécessitent des précautions particulières.

Pourquoi les recycler ?

- Pour réutiliser les métaux et fabriquer de nouveaux objets
- Pour éviter la pollution de l'environnement

Comment les stocker ?

- Utilisez un bac sécurisé comme le "Cube à Piles" de Corepile, que vous pouvez commander gratuitement sur jerecyclemespiles.com



RECYLER, C'EST UTILE

Que deviennent les piles et batteries usagées après leur dépôt dans les bornes ?

Les piles sont regroupées et triées par catégorie (piles alcalines, piles bouton, batteries lithium-ion, etc.)
Les métaux qu'elles contiennent sont extraits et réutilisés pour fabriquer de nouveaux objets.

Ne jetez jamais vos piles et batteries usagées dans les ordures ménagères



Les adhérents du SYDED





ICI,
ON PARLE
D'ICI

6h-9h

Chaque matin, l'info près de chez vous.

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI

